

5 rue Gabriel Delatour  
44110 CHATEAUBRIANT  
Tel : 02 28 04 06 33

[communication@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:communication@cc-chateaubriant-derval.fr)

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté de communes du Castelbriantais a fusionné avec la Communauté de communes de Derval pour former la Communauté de communes Châteaubriant-Derval.



Communauté  
de Communes  
Châteaubriant-  
Derval

## COMPETENCE AMENAGEMENT

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
  - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire: sont considérées IC les ZAC, et ZAD destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement en lien direct avec compétences de la CC,
  - SCOT et schéma secteur,
  - PLU,
  - Constitution de réserves foncières considérées d'IC,
  - création et gestion d'un système d'information géographique couvrant l'intégralité du territoire.
- Gens du voyage :
  - Aménagement entretien et gestion aires d'accueils des gens du voyage.

## COMPETENCE LOGEMENT

### COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
  - PLH,
  - mise en œuvre OPAH ou PIG,
  - le soutien financier et technique au fonctionnement, à la création, la rénovation ou l'extension de Foyers de jeunes travailleurs.
- Politique de la ville :
  - élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville,
  - dispositifs contractuels de développement urbain de développement local et insertion éco, et sociale et dispositifs locaux prévention délinquance.

## OBSERVATIONS

*Suite à la délibération du Conseil Communautaire, la communauté de communes de Châteaubriant-Derval a lancé l'élaboration de son SCOT le 23 janvier 2017. Celui-ci a été approuvé par le conseil communautaire le 18 décembre 2018.*

*La Communauté de communes de Châteaubriant-Derval a approuvé son PLH pour la période 2020-2025 le 17 décembre 2019.*